

Conférence des ministres de la Justice de la Francophonie

La Conférence des ministres de la Justice de la Francophonie, qui s'est déroulée du 30 octobre au 1^{er} novembre 1995 au Caire, constitue un événement important pour l'avenir de la coopération juridique et judiciaire dans les pays ayant le français en partage. Les ministres de la Justice ont adopté deux documents majeurs, *La Déclaration du Caire* et le *Plan d'action*, qui permettent de connaître les orientations que prendra la coopération juridique et judiciaire dans les prochaines années.

Éducation et formation

Séminaire international sur la formation à distance, Conakry (Guinée), du 18 au 22 septembre 1995

Depuis la proposition du Centre international francophone de formation à distance (CIFIAD) présentée au Sommet de Québec en 1987, la formation à distance a fini par devenir une réalité dans les pays ayant le français en partage et elle fait maintenant partie intégrante de l'éducation et de la formation dans ces pays. Sans elle, et sans l'appui du CIFIAD, le défi que pose l'éducation et la formation dans ces pays ne pourrait être relevé, les voies traditionnelles ne suffisant plus.

Enfin, la création, au cours du Séminaire de Conakry, d'une Association africaine francophone de formation à distance (ASAFFAD) démontre l'importance de ce genre de formation en Francophonie.

Banque internationale d'information sur les États francophones

La création de la Banque internationale d'information sur les États francophones (BIEF), appuyée par le Canada au premier Sommet de la Francophonie (Paris 1986), est depuis 1991, un programme décentralisé de l'ACCT, dont l'administration et la gestion relèvent de Patrimoine Canada. Développée comme base de données bibliographiques recensant les documents sur tous les États membres de la Francophonie, la BIEF s'est rapidement élargie pour devenir un réseau de mise en commun et de partage de ressources humaines, documentaires et technologiques axé sur la communication, la liaison et le transfert de l'information et de la documentation. La Banque intervient dans l'élaboration, la modernisation et la consolidation des politiques et des systèmes nationaux d'information et de documentation dans les pays du Sud et de l'Est. Elle contribue au perfectionnement du personnel professionnel et technique en matière de technologie de pointe et elle participe à l'organisation et à la préservation du patrimoine documentaire et des mémoires corporatives nationales.